

## **L'AFFO et l'Aurep dévoilent les résultats de leur formation commune pour 2024**



L'AFFO et l'Aurep ont dévoilé la semaine dernière les résultats de la promotion 2024 de leur formation commune aux «Métiers du Family Office». A l'occasion d'une cérémonie, organisée le 28 mars dernier, 17 lauréats (en photo) ont reçu leur diplôme, en présence de l'équipe pédagogique de la formation et des membres des deux Conseils d'Administration.

Au total, depuis la création de cette formation en 2019, 86 personnes qui ont reçu ce certificat.

Pierre Sabatier, président de l'Aurep et Frederick Crot, président de l'AFFO étaient présents et ont rappelé leur vision et leur engagement pour la professionnalisation du métier, ainsi que leur accompagnement des family offices au service des familles dans les différentes régions de France.

Pour mémoire, la formation vise à sensibiliser les participants aux enjeux et aux contours du métier de family office. Elle les aide à acquérir les compétences nécessaires pour s'entourer et fédérer une équipe de prestataires spécialisés, dans l'intérêt de la famille. Elle est dédiée aux professionnels qui exercent auprès des familles : mono ou multi family office, banquiers privés, conseillers en gestion de patrimoine indépendants ou salariés, professionnels du droit et du chiffre : notaires, avocats, experts comptables...

La formation s'articule autour de trois axes principaux : législation et fiscalité ; finance et investissement ; relations humaines.

«Le candidat à la formation «Métiers du Family Office» apprendra à gérer la pluridisciplinarité que requiert le métier de family officer. Il ne deviendra pas spécialiste de chaque matière, mais sera sensibilisé aux enjeux et aux contours de ce métier si particulier», précise dans un communiqué Pierre Sabatier.

«Le métier de family office est effectivement au centre de beaucoup de spécialités. Cette formation, élaborée et donnée par des experts reconnus de ce métier, permet de les aborder de manière pratique et extensive. Cette formation permet également de contribuer au rayonnement de ce métier en rapide développement», ajoute Frederick Crot.

Pour participer, les candidats doivent justifier :

- d'un diplôme de niveau RNCP niveau 6 (équivalent Bac +3/4) dans les domaines juridique, économique, commercial ou de gestion, sans autre condition ;
- ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion de patrimoine, jugée suffisante par le comité de sélection.

Dans ce dernier cas, les dossiers seront examinés par la commission de Validation des Acquis de l'Aurep.

La durée de la formation est de 20 jours (140 heures) répartis sur 12 mois et a lieu à Paris pour un coût de 10.000 euros.